

SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2003

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, M. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, M. André RICHERT, Mmes Sylviane SCHENKER, M. Jean-Michel SCHLUCHTER, Mme Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés: MM. Mathieu LEWERER, Charles PAGE

**Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2003
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des écoles, culture et loisirs – Séance du 13 février 2003 –**
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
 - a) Ecole du Petit-Lancy – Point de la situation **p. 1312 Information**
 - b) Centre socioculturel et parking de Lancy-Sud -
Point de la situation **p. 1313 Information**
 - c) Audition de Mmes F. Wandfluh et G. Huguenin, responsables de
l'école du Bachet **p. 1313 Information**
 - d) Divers
- 7) **Commission des écoles, culture et loisirs et Commission sociale –**
Séance du 13 mars 2003 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
 - a) Ecole des Palettes – Point de la situation **p. 1314 Information**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 10 avril 2003

- 8) **Commissions des travaux et constructions et Commission des sports – Séances des 10 décembre 2002, 6 février, 13 février, 17 mars et 31 mars 2003 –**
Rapporteurs : MM. Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Dominique ZEHFUS, Alain ERETZIAN et Frédéric RENEVEY
 Requalification de l'espace public de la piscine municipale de Marignac **p. 1316** **Vote de principe**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 24 mars 2003 –**
Rapporteurs : M. Gilles AUGSBURGER et Mme Andrée JELK-PEILA
- a) Schéma directeur, secteur Drize **p. 1323** **Information**
- b) PAC La Chapelle-Les Sciers
 - Suite de la présentation et résolution du Conseil municipal de Plan-les-Ouates **p. 1324** **Information**
- c) Proposition de motion pour la création d'un fonds cantonal de compensation pour charges communales excessives résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire **p. 1325** **Information**
- d) Divers
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs – Séance du 26 mars 2003 –**
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO
 Projet de Maison de la Danse dans le futur bâtiment socioculturel de Lancy-Sud
 - Audition des représentants de l'Association pour la Danse contemporaine **p. 1326** **Vote de principe**
- 11) **Commission de l'administration et information – Séance du 12 mars 2003 –**
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO
- a) Désignation des jurés des tribunaux 2004 **p. 1329** **Arrêté**
- b) Point de situation sur la politique de l'information communale **p. 1329** **Information**
- c) Divers
- 12) **Commission des sports – Séances des 11 mars et 3 avril 2003 –**
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
- a) Grand-Lancy F.C. – Présentation du projet de budget et demande de subvention supplémentaire **p. 1330** **Vote**
- b) Divers
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 1336**
- 14) Questions du public **p. 1339**

M. LANCE : J'ouvre cette séance du Conseil municipal en saluant les Conseillers municipaux présents, je salue M. Walter Spinucci et M. Marco Föllmi, Conseiller administratif, M. Chobaz nous rejoindra tout à l'heure. Je salue également notre procès-verbaliste Mme Augsburgberger, notre huissier M. Breda, M. Andrey préposé aux clichés. Je salue le public nombreux ce soir, parmi lequel, Mme de Garrini, notre secrétaire générale, ainsi que les représentants de la presse.

Je dois excuser ce soir MM. Page et Lewerer.

Séance ordinaire du 10 avril 2003**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. ZEHFUS : Pour le point 8) en accord avec M. Page, je rapporte la séance du 10 décembre, ainsi que les séances des 13 février et 17 mars.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2003

Le procès-verbal est approuvé avec nos remerciements à Mme Augsburger pour son excellent travail.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LANCE : Tout d'abord, le Bureau qui vient de se réunir vous informe qu'une séance supplémentaire du Conseil municipal se déroulera le mardi 6 mai 2003 à 20 heures, ce sera une séance courte. Le but de cette séance est de traiter d'une part le sujet du pavillon provisoire du Collectif des Palettes, et d'autre part, d'alléger la séance du 22 mai, en y intégrant quelques sujets qui sont en suspens.

Le Bureau de votre Conseil municipal, qui s'est réuni tout de suite après les élections municipales, déplore la manière dont ont été communiqués les résultats des élections municipales le dimanche en fin d'après-midi, ainsi que le black-out le lundi jusqu'à 17 heures. La situation a été difficile pour certains candidats qui se voyaient élus le dimanche soir et se retrouvaient non élus le lundi. Nous espérons que ce cas de figure ne se reproduira plus pour les élections à venir.

J'ai reçu un document du Collectif des Palettes, et je souhaite que ce document soit distribué à tous les Conseillers municipaux assez rapidement, en tous les cas pour la séance de la Commission des finances de lundi prochain.

Je reçois un courrier de M. Mathieu Lewerer daté du 8 avril 2003 :

« Concerne : Démission du Conseil municipal

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je voudrais vous faire part de ma démission de votre Conseil pour la fin de ce mois, en raison de mon déménagement en ville de Genève au 1er février dernier.

Bien que ma présence au sein de votre Conseil n'aura été que de courte durée, n'ayant finalement siégé qu'une année et demie, je tiens à vous dire que j'ai pris un grand plaisir à participer à vos travaux ainsi qu'à ceux des commissions sociale et de l'environnement. J'ai fort apprécié notamment la coopération et le climat bienveillant qui ont présidé en général aux débats, y compris lorsque les divergences de vues étaient significatives.

En vous souhaitant bonne suite pour la prochaine législature qui s'annonce, veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments les meilleurs »

Séance ordinaire du 10 avril 2003

Autre courrier, il s'agit d'un courrier de l'Association pour un développement harmonieux du quartier des Mouilles. Ce courrier est daté du 21 mars,

« Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-jointe une lettre adressée au Conseil administratif concernant différentes améliorations à apporter dans le quartier des Mouilles. Les membres présents à l'assemblée générale de notre association du 26 février 2003 ont exprimé leur impatience, et souhaitent donc, après 2 ans de discussions, voir enfin les différents points soulevés se concrétiser. Dans l'attente d'une réponse claire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées. »

Je vous lis la copie de cette lettre adressée au Conseil administratif :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Suite à notre assemblée générale du 26 février 2003, le comité a été mandaté afin d'obtenir des réponses claires sur les points suivants :

- 1. installation dans le square de jeux pour enfants d'un panneau d'affichage d'un système d'ombrage. Dans quel délai, pouvons-nous espérer voir sa réalisation ? Nous attendions en effet de vos nouvelles en février en ce qui concerne le droit de cession des propriétaires à la commune qui devaient être très prochainement réglés, ainsi que la parution dans la Feuille des avis officiels d'une demande d'autorisation.*
- 2. Etude pour un terrain de football. Comme indiqué oralement lors de la venue de M. Spinucci dans le square fin janvier 2003, plus d'une trentaine d'enfants sont inscrits dans un club de football, et jouent chaque jour sur le terrain d'herbe disponible dans le square. Serait-il possible d'envisager un vrai terrain de football sur le terrain de la commune, ou d'utiliser un terrain existant à aménager au Collège de Saussure ?*
- 3. Lors de l'arrachage du cèdre du Liban, le terrain est devenu un champ de pommes de terre. Pouvez-vous égaliser ce terrain et resemer de l'herbe.*
- 4. Installation d'un radar de feu, sortie du parking de Lancy-Centre en direction de Bernex. La demande d'autorisation à l'Office des transports et circulation avait été faite en juin 2002. Qu'en est-il ?*
- 5. Sécurisation avant et après le passage pour piétons dans le virage à l'angle de la BCGe, une solution a-t-elle été trouvée ?*
- 6. Bac à fleurs devant l'imprimerie au chemin des Mouilles. Bien que vous n'ayez pas accédé à notre demande, nous devons intervenir une nouvelle fois pour vous signaler que ce bac à fleurs oblige les piétons dont les enfants, qui se rendent par ce chemin, à l'école de la Caroline, à faire un crochet sur la route pour l'éviter. Ceci est particulièrement dangereux étant donné l'étroitesse du chemin. Nous vous demandons de le faire déplacer.*
- 7. Plusieurs habitants nous ont fait part de leur souhait de voir s'intensifier les contrôles de la sécurité municipale à l'encontre des véhicules à moteur qui traversent le square. D'autre part, nous vous signalons, toujours à propos du chemin des Mouilles, qu'il semblerait que les cyclomoteurs préféreraient traverser le square plutôt que d'emprunter ce chemin, jugé trop dangereux.*
- 8. Demande de la mise en place d'un éclairage vers la zone de livraisons du Centre commercial.*

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et dans l'attente, etc.

Je pense que M. le Maire nous donnera quelques précisions tout à l'heure.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

J'ai quand même accusé réception de ce courrier en informant l'Association du quartier des Mouilles que cette lettre serait lue ce soir à ce Conseil municipal.

J'en ai terminé pour les communications du Bureau.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : J'ai deux communications. Le Conseil administratif a pris la décision de verser la somme de Fr. 5'000.-- à l'Association Caritas pour une aide en faveur des victimes de la guerre en Irak.

La deuxième communication concerne une invitation de Mme Jacqueline Coutaz qui, ainsi que vous le savez, va cesser son activité au sein de notre administration. Elle invite l'ensemble du Conseil municipal à une réception qui aura lieu le mardi 27 mai dès 18.30 heures à la salle paroissiale, à côté de l'église de Notre-Dame-des-Grâces.

Quelques informations concernant la lettre que vous venez de lire. D'abord, je rappellerai pour la énième fois, que les difficultés principales proviennent du fait qu'un des propriétaires d'un immeuble situé dans le square refuse encore aujourd'hui de céder ses droits à la Commune. De ce fait, le square n'appartient pas à la Commune, et nous n'entendons pas intervenir tant que ce transfert de propriété n'est pas exécuté dans les règles.

Concernant toutes les autres demandes, toutes les démarches ont été faites, que ce soit auprès du Centre commercial Lancy-Centre, ou du Département de justice police et sécurité, concernant notamment l'installation d'un feu de radar sur la route de Chancy. Une réponse circonstanciée a été transmise à l'Association en question.

M. FOLLMY : J'ai juste une communication. C'est une communication qui fait écho à une demande de M. Guillermin, qui date déjà depuis quelques mois. Il s'agit de la sécurité de la route de la Chapelle. Il y a eu une pétition qui a été adressée par l'Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Nous avons reçu tout récemment une réponse, sous la signature de M. Moutinot, qui dit ceci :

« J'ai pris bonne note de la préoccupation de la majorité des membres de votre association, concernant la sécurité le long de la route de la Chapelle.

Dès lors, j'ai chargé la direction du génie civil d'examiner avec les services spécialisés, notamment l'Office des transports et circulation, si des mesures simples pourraient être mises en place pour améliorer la sécurité des usagers et des riverains de la route de la Chapelle.

En effet, je dois d'ores et déjà vous informer que, dans l'attente du résultat des études d'urbanisme Praille-Bachet et du périmètre d'aménagement coordonné de la Chapelle qui doit faire l'objet d'une étude de circulation, il ne pourra être engagé de travaux importants sur ce tronçon de route.

Voilà la réponse. Affaire à suivre.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

M. SPINUCCI : Simplement pour vous dire que M. Pascal Chobaz n'a pas de réponse à donner.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 13 février 2003 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

a) Ecole du Petit-Lancy – Point de la situation
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Côte nous a présenté la situation :

- 1ère étape : d'ultimes retouches ont été faites. Il a rajouté en réponse à la question d'une commissaire qu'il a fallu régler la commande des stores.
- 2ème étape : le gros œuvre de la salle omnisports est terminé. La fin des travaux est prévue à fin juin pour une mise en exploitation à fin août selon le programme.
- 3ème étape : la déconstruction de la salle de gymnastique était en cours avec tri des matériaux et recyclage des gravats. Le programme prévoit l'ouverture de 10 nouvelles classes à la rentrée 2004.

La discussion s'est ouverte entre les commissaires, le Conseiller administratif délégué, M. Chobaz et M. Côte, dont voici les principaux points :

Des locaux autogérés et des locaux payants sont prévus sous la nouvelle école. Il y a déjà des locaux sous l'école actuelle.

Une solution temporaire a pu être trouvée pour les cours de gymnastique. Les élèves se répartissent entre l'Ecole de Mécanique et le Collège de Saussure.

Le Conseil administratif a décidé d'attribuer à la Société de gymnastique l'usage d'un local dans la salle omnisports. Il faut régler le problème de l'usage du matériel entre celle-ci et les professeurs de l'école. Le Conseil administratif envisage d'acheter le matériel pour la Société de gymnastique pour un montant estimé à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Le Conservatoire Populaire de Musique aura des locaux dans la nouvelle école et ainsi offrira davantage de places qu'actuellement.

Une solution est à l'étude, haie ou barrière, pour éviter que les enfants qui jouent dans la cour ne lancent des ballons sur la route de Chancy.

La Fondation Clair-Bois trouverait intéressant d'avoir une classe dans la nouvelle école. Le Conseil administratif attend la répartition des effectifs, notamment celui des

Séance ordinaire du 10 avril 2003

élèves provenant des Marbriers, avant de se déterminer, mais le cas échéant pas avant la rentrée 2004.

b) Centre socioculturel et parking de Lancy-Sud – Point de la situation

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Le Conseil administratif a rencontré le Conseiller d'Etat M. Cramer à propos du parking des Palettes. Ce dernier espère que la recapitalisation de la Fondation des Parkings sera achevée ce printemps. Le P+R des Palettes a par conséquent de bonnes chances d'aboutir.

Le Conseil administratif a écrit à M. Vaissade, Conseiller administratif de Genève, et Mme la Conseillère d'Etat Brunschwig Graf afin de leur demander de préciser leurs intentions sur la participation de la Ville et du Canton de Genève à la construction et au fonctionnement de la Maison de Danse.

c) Audition de Mmes F. Wandfluh et G. Huguenin, responsables de l'école du Bachet

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a reçu Mmes Wandfluh et Huguenin coresponsables de l'école du Bachet, qui nous présentent leur école. Elles se partagent la responsabilité de l'école. Elle est située au milieu des immeubles et représente donc un lieu central pour le quartier, notamment pour les jeunes.

Mmes Wandfluh et Huguenin nous soumettent différents problèmes. Le grand préau qui se situe sur un garage est en mauvais état et une élève s'est récemment blessée. M. Côte répond que la rénovation du revêtement sera entreprise par la commune même si elle n'est pas propriétaire de la parcelle. Les travaux seront effectués pendant les vacances de février et de Pâques.

Elles ont exprimé le souhait d'installer un terrain omnisports sur l'autre préau. Différents problèmes se posent comme l'épaisseur insuffisante de la couverture, la charge que peut supporter la dalle et les nuisances pour le voisinage. Une solution pourrait consister en l'installation de jeux simples comme des paniers de basket ou des buts fixes; le budget communal a une ligne de crédit de Fr. 50'000.-- pour la rénovation des jeux.

Il est aussi envisagé d'installer un Agora-espace comme à Meyrin ou à Plan-les-Ouates. Mais un tel équipement ne peut être installé que dans un endroit ouvert. Donc pourquoi pas sur l'esplanade de Lancy-Sud ?

Les élèves ont plusieurs moyens d'exprimer leurs souhaits par le biais des conseils d'école ou même par une radio interne hebdomadaire, la Radio-Bachet. Les installations qui sont vétustes devraient être rénovées. Cela pourrait entrer dans le cadre d'une ligne budgétaire avec d'autres réparations de menuiserie, d'éclairage, etc.

Le Président demande ce qu'il en est des réfugiés. Certaines familles ont été renvoyées, d'autres n'arrivent pas à payer les repas de midi, mais, les enfants

Séance ordinaire du 10 avril 2003

assument ces situations de manière incroyable. Une assistante sociale devrait bientôt venir donner une séance d'information pour permettre aux enseignants de mieux orienter les familles clandestines.

L'école est ancienne, elle a plus de 30 ans, et de nombreux petits problèmes se posent comme la piscine. Cela devient une habitude.

La commune a demandé à l'école de lui transmettre la liste des fêtes. Cela offrira, aux membres des autorités, des occasions de rencontrer les enseignants,

d) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Il y a différentes informations. Les deux associations des parents d'élèves ont envoyé un questionnaire aux parents sur le projet de Pédibus. On remarque qu'il y a toujours du courrier à propos de la circulation.

La société Procter & Gamble a offert 12 ordinateurs à l'école des Palettes. M. Salamun, maître principal, souhaite avoir une salle pour les cours informatiques. A voir après le départ de la FSASD.

La situation de la fondation Culture et rencontres est saine. En plus des cours, des manifestations sont organisées; 26,5 % des participants aux cours proviennent de Lancy.

La bibliothèque municipale a effectué en 2002 plus de 58'000 prêts dont plus de 26'000 pour les jeunes. Son fonds comprend plus de 23'999 titres dont plus de 6'700 pour les jeunes. 1233 personnes sur 6233 viennent d'Onex qui n'a pas de bibliothèque municipale.

Du 20 au 23 juin les portes seront ouvertes au Stade de Genève pendant la Fête de la musique. Une manifestation culturelle axée sur le sport aura lieu.

Une commissaire se plaint de la température et de l'état de propreté de la piscine du Bachet. Il y a eu des échos semblables à l'école de Tivoli. M. Côte explique que des enfants sont responsables des problèmes de propreté mais n'a rien entendu depuis une année sur la température de l'eau.

**7. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS ET
COMMISSION SOCIALE –
Séance du 13 mars 2003 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

a) Ecole des Palettes – Point de la situation

=====

Séance ordinaire du 10 avril 2003

Mme BOUNOUS présente le sujet : Suite à la lettre de M. Salamun, maître principal de l'école des Palettes, M. Chobaz s'est rendu sur place, et a constaté que quelques déprédations avaient été commises durant les vacances de février, notamment une vitrine située dans le hall qui servait d'exposition aux objets confectionnés par les élèves, a été saccagée. Il est évident que cela a marqué les esprits sur le plan émotionnel.

Notre Conseiller administratif, après en avoir référé à l'animateur des locaux autogérés, envisage de créer un deuxième accès pour lesdits locaux et, en attendant, prévoit une éventuelle fermeture durant les vacances de Pâques. Toutefois, il est rappelé qu'en plus des locaux autogérés il y a des locaux de musique destinés à des utilisateurs payants.

Pour faire une brève synthèse, nous ne savons pas d'où viennent les vandales qui s'amuse à dégrader cette école, et une seule voix s'élève contre les locaux autogérés qui, rappelons-le, suscitent bien des envies dans les autres communes. Comme le fait justement remarquer une commissaire il paraît préférable de laisser nos jeunes faire de la musique pendant les vacances scolaires plutôt que de les voir traîner dans la rue.

Afin d'éclaircir la situation il est suggéré que la Commission visite les divers locaux de la commune comme cela fut fait lors des précédents législatures.

Affaire à suivre.

b) Divers

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : *Ecole de Tivoli* - La ventilation prévue dans les locaux du parascolaire est défectueuse : humidité rouille et même gouttelettes d'eau au plafond. Où en est le Service des Travaux et construction ?

Repas servis aux restaurants scolaires - On avait demandé de faire appel à une diététicienne, M. Chobaz nous transmettra les courriers échangés avec la société qui prépare les repas.

Préau école du Bachet - Les travaux effectués en février ne donnent pas satisfaction. Un revêtement bitumeux avait été demandé par les enseignants, mais de simples bandes de caoutchouc ont été posées sur les fissures que les enfants se sont empressés d'arracher. Retour à la case départ.

Subvention extraordinaire de Fr. 40'000.-- à Clair-Bois - Le Conseil administratif a décidé de verser une subvention exceptionnelle à cette institution afin de participer à l'extension du foyer de Pregny-Chambésy. Clair-Bois gère plusieurs foyers. Les petits handicapés jusqu'à 7-8 ans vont à Pregny, puis sont transférés au Petit-Lancy jusqu'à 18 ans pour ensuite aller à Pinchat. Cette institution obtient des subventions de l'OFAS et de l'Etat de Genève, mais doit financer le projet de construction de Pregny, c'est pourquoi toutes les communes ont été contactées.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET
COMMISSION DES SPORTS –
Séances des 10 décembre 2002, 6 février, 13 février, 17 mars et
31 mars 2003 –
Rapporteurs : MM. Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER,
Dominique ZEHFUS, Alain ERETZIAN et Frédéric RENEVEY**

Requalification de l'espace public de la piscine municipale de Marignac
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : *Séance du 10.12.2002* - En préambule, notre Conseiller administratif délégué nous rappelle que le groupe Acau, dont nous recevons quelques représentants, avait été retenu parmi les 3 bureaux qui avaient présenté des projets.

Nos invités sont MM. Dellenbach, Marsano et Rey. Ce dernier nous rappelle que son groupe a proposé un pont-promenade et un pont-jardin. Il nous rappelle également que le parking couvert, côté avenue Eugène-Lance, devra être abandonné. Le bruit à l'arrière de la piscine pourra être atténué par la couverture de la route. Des terrains de « beach-volley » pourraient être aménagés et la patinoire pourrait doubler de surface. D'autre part, on pourrait créer une construction faite de coupoles sur la piscine.

Aux diverses questions, il est répondu comme suit :

- l'accès à la piscine sera spectaculaire
- l'ensemble architectural, de grande qualité, doit être conservé
- la buvette devrait se développer sur l'extérieur
- selon le scénographe consulté, un équipement de scène n'est pas nécessaire
- les activités d'hiver sont soumises aux contraintes présentées par les bassins
- une couverture complète de la tranchée n'est financièrement guère envisageable
- le kiosque peut rester ouvert l'hiver, il peut en être de même pour la buvette
- un revêtement synthétique de la patinoire est possible
- les ambulances auront accès sur le site. Il en est de même pour les pompiers
- une surface de 1800 m² serait utile à un club de hockey mais elle entraînerait le besoin d'autres infrastructures
- les travaux pourraient débuter en même temps que l'installation du tram, soit en 2005, l'Office des transports et circulation n'entrera en matière que si les courbures de la route seront respectées
- un plancher en bois est prévu sur le pont-promenade

Après le départ de nos invités, notre Conseiller administratif délégué aux travaux nous rappelle qu'il avait été décidé de laisser la patinoire actuelle mourir de sa belle mort. De plus, l'option de couverture de la piscine devra faire partie de l'étude et chaque option devra être révisée.

Le Conseiller administratif délégué aux sports souligne qu'une grande patinoire n'est pas réalisable et que la seule critique demeure le manque d'activités hivernales.

Séance du 06.02.2003 - En préambule à la séance, notre Maire précise qu'il avait été convenu de rencontrer à nouveau les mandataires pour la présentation du projet « presque achevé ». Le magistrat a insisté sur le fait qu'il s'agit d'un plan directeur. Les options sont à inscrire sans tomber dans les détails bien qu'il fasse s'attendre à ce que le coût des projets cumulés soit extrêmement important.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

M. Rey se réfère à la précédente rencontre en précisant que sur la base des idées émises et selon les directives des autorités, un large consensus quant à l'aménagement du site pouvait être envisagé. Au sujet de la patinoire, on pourrait l'agrandir, doubler sa surface et des chiffres sont évoqués pour une patinoire plus grande d'une fois et demie de l'actuelle. Quant à la question du revêtement synthétique, le coefficient de glisse n'est pas le même que celui de la glace.

Il évoque également la possibilité d'une pose de plateaux au niveau du sol pour d'autres types d'activités soit après les 4 mois de la piscine. En comptant 2 mois de montage et démontage de la patinoire, il y aurait 6 mois pour cette dernière ou d'autres manifestations.

Concernant la piscine, le problème de la couverture a été étudié mais selon notre invité, il serait pratiquement impossible étant donné sa forme, de réaliser des éléments de fermeture temporaire concernant la chaleur et la condensation. D'autre part, une piscine en hiver nécessite des vestiaires d'un autre type que pour l'été.

Une solution pourrait être envisagée en dédoublant, avec la piscine actuelle à ciel ouvert l'été ainsi qu'une piscine couverte enterrée sous le terrain de football, ce qui ne reviendrait pas plus cher que couvrir le grand bassin.

La discussion est ouverte et, aux questions posées sur la patinoire, il est répondu comme suit :

- en cas d'extension de la patinoire avec une couverture en tente, on pourrait économiser 20 % d'énergie
- une patinoire synthétique est composée de panneaux. Pour la pose et la garde, ils s'emboîtent et s'empilent très facilement. Leur durée de vie est estimée à 10 ans avec un rabotage intermédiaire après 5 ans, soit un coût d'environ Fr. 6'000.--
- il est répondu qu'il existe déjà une patinoire synthétique dans la région des Charmilles

A ce sujet, un commissaire confirme la problématique du coefficient de frottement qui rend l'exercice plus difficile. Mais, il est précisé qu'on pourrait offrir un sport légèrement différent soit une autre activité quelques mois par année.

Quant à la piscine, la discussion a été également animée et quelques chiffres sont précisés par nos mandataires. Tous les aspects sont évoqués en ce qui concerne le concept général soit : le pont-promenade, les pédiluves, le terrain de « beach-volley », la piscine couverte sous le terrain de football de Marignac, etc.

A la fin des discussions, la majorité des commissaires présents a été d'accord que la couverture du grand bassin n'était pas réalisable du point de vue financier et qu'une annexe pouvait être réalisée.

L'animation des lieux, en dehors des mois d'été, a également été évoquée.

Une série de questions est énumérée et celles-ci feront l'objet de la prochaine séance commune des deux commissions.

Séance du 17 mars 2003 - Tous les commissaires ont reçu un formulaire à remplir avec un certain nombre de questions. Avant de dépouiller les réponses, des précisions sont apportées quant à l'ambiguïté de certaines questions, notamment au sujet de la

Séance ordinaire du 10 avril 2003

patinoire. Les résultats exacts figurent en annexe au rapport confidentiel des deux commissions réunies, et on peut les résumer comme suit :

- Patinoire : une nette majorité pour le maintien d'une patinoire, couverte, en matière synthétique. Un net refus pour une patinoire en glace.
- Piscine : l'unanimité pour la réorganisation des vestiaires.
Une majorité pour la création d'un centre de détente, la réorganisation du bloc d'entrée, la suppression des bacs au profit de pédiluves et la couverture des gradins par des decks en bois. Une majorité se profile également pour une nouvelle piscine sous le terrain de football.
- Pont jardin : Une nette majorité pour l'intégration des terrains de « beach-volley » au pont-jardin avec accessibilité du pont-jardin aux baigneurs.

Concernant la passerelle de liaison au Stade de Genève, une nette majorité est d'accord de réaliser cet ouvrage.

M. ERETZIAN présente le sujet : *Séance du jeudi 13 février 2003 - visite de l'installation de la piscine de TEUFEN* - Les deux commissions sont parties en car de la Mairie, dans un petit matin glacial, quand les Lancéens dormaient encore bien profondément, en direction de la piscine de Teufen, dans le canton d'Appenzell, avec M. le Maire, le chef des travaux de Lancy, les représentants des bureaux d'architectes, d'ingénieur civil, et d'ingénieur hydraulique.

Cette piscine a été choisie étant donné que c'est le seul endroit où existe un bassin de 50 mètres, équipé d'une couverture d'isolation thermique avec rouleaux intégrés dans les plages.

En cours de route, M. Dellenbach du bureau d'architecte Acau, distribue deux plans de projet d'implantation des rouleaux immergés et des plans de coupes, concernant la piscine de Marignac.

La géométrie de la piscine de Marignac, composée de courbes, de dénivelés et de gradins, rend la manipulation d'enrouleurs extérieurs impossible. Il est nécessaire d'intégrer ces derniers dans les plages.

Pour cela, il faudra casser les plages à l'extrémité des bassins, pour installer ces enrouleurs qui seront immergés. Cela créera une marche d'environ de 20 cm, à l'emplacement des enrouleurs.

Nous sommes accueillis à Teufen par la neige ainsi que par M. Muller, responsable de la piscine et de M. Heutschi de la Société Bieri, entreprise qui a réalisé cette installation de couvertures.

Nous avons pu voir le système d'enrouleurs encastrés et comment se présentent les bâches déroulées sur l'eau. Les bâches sont fixées aux extrémités, par deux ancrages, non apparents. Les enrouleurs encastrés sont recouverts de caillebotis.

Sur la longueur du grand bassin, deux axes de couverture et sur le bassin non-nageurs un axe. La pataugeoire n'a pas de couverture.

Ces couvertures et une installation solaire, avec des serpentins posés sur un toit en cuivre d'un bâtiment, où circule directement l'eau de la piscine, a permis d'augmenter

Séance ordinaire du 10 avril 2003

la température moyenne de cette eau de 18°C à 23°C, il est même parfois nécessaire de la refroidir.

La durée pour bâcher ou débâcher, est d'environ 20 minutes. Cela se fait avec une personne au moyen d'une commande automatique.

Question vandalisme, il ne faut pas que quelqu'un marche sur ces bâches ou lance des objets lourds, car ces dernières ne se rouvriraient pas.

Il n'y a eu aucune obligation de couvrir ces bassins, c'est une initiative municipale vu les avantages, soit l'augmentation de la température de l'eau et de son maintien en plus de la propreté.

Les utilisateurs apprécient cette chaleur de l'eau car de 900 personnes par jour, ils sont passés à 1'800 personnes par jour. La fréquentation a surtout augmenté en fin de journée.

Les parois du grand bassin et du bassin non-nageur sont équipées de feuilles plastique afin d'éviter la formation de mousse. Le responsable de la piscine relève qu'il aurait été judicieux d'installer des buses, sur les côtés des bassins.

Les commissaires ont visité ensuite la piscine composée :

- D'un restaurant-kiosque exploité par la commune, équipé d'une cuisine à la vue de tous. Ce restaurant peut être séparé de la piscine pour des réunions ou des repas privés
- Un espace couvert avec table de ping-pong, et casiers
- Les douches avec un système à jetons pour économiser l'eau chaude sanitaire produite par des panneaux solaires
- L'infirmierie comprenant une deuxième sortie donnant en dehors de l'enceinte de la piscine avec accès pour les ambulances
- Les cabines louées à des familles pour la saison estivale
- Le système d'alarme par bouton-poussoir, situé sur des poteaux au bord des bassins.

Et enfin, le local technique des bassins géré entièrement par informatique.

Les travaux se sont déroulés en 1998, pour Fr. 240'000.-- concernant les couvertures et de Fr. 185'000.-- pour l'installation solaire. Le coût total de l'ensemble de la rénovation de cette piscine, s'est élevé à Fr. 6'450'000.--.

Ils ont reçu une participation de Fr. 80'000.-- du Sport-Toto et Fr. 10'000.-- de l'Office des sports.

Le prix d'entrée est de Fr. 5.-- par adulte et l'abonnement saisonnier de Fr. 60.--. Malgré l'augmentation de la fréquentation, la piscine a un déficit annuel de Fr. 300'000.--, amortissement non compris.

Après 2 heures dans le froid et dans la neige, les participants ont repris le car pour 400 km de route afin d'arriver à la Mairie vers 18h00.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

M. RENEVEY présente le sujet : Cette séance a pour but de chiffrer les coûts de la rénovation des installations techniques. Il s'agit de devis estimatifs, mais basés sur des demandes faites auprès des entreprises approchées.

Cette étude comprend la piscine elle-même (y compris les pédiluves), et le solarium, mais sans avoir changé les vestiaires et l'entrée, qui font partie de la requalification des espaces.

Le pont-promenade fait également partie de l'étude puisqu'il faut obligatoirement utiliser de l'énergie renouvelable et des capteurs solaires seraient installés sur ce pont. Il faudrait, en outre, dans le cadre de cette recherche d'économie d'énergie, prévoir la couverture de la piscine.

Il faut changer les installations techniques, soit :

- le chauffage et la ventilation
- les sanitaires
- le traitement d'eau
- l'électricité

Le passage du mazout au gaz est prévu, donc il faut remplacer les chaudières et prévoir la réfection des installations y relatives.

Le mandataire décrit également les travaux de transformation et d'extension du réseau de galeries et des caniveaux techniques, soit l'ensemble de la desserte. Du fait de ces travaux et de la volonté de modifier les piscines actuelles en type finlandais (où l'eau se trouve au même niveau que le sol), la réfection de toutes les plages, qui jouxtent les bassins, sont à envisager. De plus, dans l'optique de l'aménagement du bâtiment des vestiaires, le bassin de liaison sera supprimé ainsi qu'une adaptation du toboggan (suite à la modification des goulottes).

Un nouveau local (local « acide » pour le changement de chlore) est également à construire dans les locaux techniques.

Si on modifie les pédiluves, en lieu et place des plantations en bordure des plages, leur largeur doit être de 2,20 m., donc importante, car ils intègrent les escaliers permettant de passer du niveau des plages à celui des bassins et cette différence est à traiter. Selon ce rapport, les travaux ci-dessus sont estimés à Fr. 13'800'000.--.

La discussion se poursuit par les remarques ou interrogations suivantes :

Plusieurs commissaires constatent que, dans tous les calculs des divers postes, on est parti sur le principe de transformer les goulottes; c'est-à-dire pour les non-spécialistes, les bordures d'évacuation d'eau de la piscine, ce qui entraîne des frais annexes importants.

Il est demandé d'imaginer que l'on garde le système existant et, en vue de notre prochaine séance de commission, que les mandataires ressortent le coût de cette modification et de ses conséquences.

A l'inverse, plusieurs commissaires estiment que, malgré le coût relativement élevé des travaux, il serait dommage de ne pas modifier l'esthétique dans une approche plus moderne de cette piscine.

Une discussion se poursuit sur le temps qu'il faut pour voir ces travaux se réaliser; les

Séance ordinaire du 10 avril 2003

mandataires nous expliquent que l'endroit fortement enterré ne facilite pas le travail.

La commission propose que la prochaine séance ait lieu sur place pour se rendre compte de visu.

M. SPINUCCI (Clichés) : Vous reconnaîtrez certainement ici l'emplacement dont il est question dans ce rapport, une vision très schématique. Voilà le même emplacement beaucoup plus grand. Je reviendrai sur le pont-jardin et le pont-promenade, mais ceci peut vous donner l'idée de l'extension prévue. Vous avez ici une vision bien agrandie du site de la piscine de Marignac, avec une idée assez claire de la partie de la route des Communes-Réunies qui pourrait recevoir le pont-jardin, dont on a parlé tout à l'heure.

Encore une vision agrandie, voilà le fameux pont-jardin qui recouvre une partie de l'avenue des Communes-Réunies, sur une longueur d'environ 190 m. Ainsi que les rapporteurs l'ont dit dans le rapport final des commissions, il est souhaité que le pont-jardin soit accessible aux baigneurs, justement pour agrandir la partie verte, qu'il reçoive également les deux terrains de beach-volley qui sont actuellement situés à peu près ici.

Là, vous trouvez le pont-promenade dont le but est de relier les deux parties de l'avenue des Communes-Réunies. Vous avez ici, le quartier dit des Semailles. Il sera possible de suivre ce cheminement, sans être obligé de pénétrer dans l'enceinte de la piscine, passer par le pont-promenade, rejoindre le restaurant le Marignac, qui serait totalement ouvert, relié au reste. Redescendre en direction de l'avenue Eugène-Lance, et ici, un peu plus bas, vous voyez la liaison souhaitée entre l'avenue Eugène-Lance et le stade ou le centre commercial de Lancy-la Praille.

Voilà une vision encore différente. Le pont-jardin ici, le pont-promenade avec la liaison en direction de l'avenue Eugène-Lance. Ici, vous avez le bloc entrée qui sera complètement remanié, actuellement il se situe à cet endroit-là. Sur le toit de ce bloc d'entrée, il y aura le départ d'une passerelle qui pourrait rejoindre le pont-promenade et le restaurant le Marignac.

Ici, vous avez des coupes. Vous avez l'avenue des Communes-Réunies qui est partiellement couverte, avec l'extension du pont-jardin. Là, vous avez le site de la piscine et une amorce de la passerelle qui devrait conduire sur le toit du centre commercial. Il est à préciser que cet emplacement n'est pas tout à fait définitif, même, il n'est pas défini du tout, ne sont pas définis non plus, les gabarits de cette future passerelle.

Vous avez ici une coupe légèrement différente, à un endroit différent, toujours les Communes-Réunies couvertes avec les voies du tram qui sont à l'extérieur, le pont-jardin. Là, vous avez une coupe des 3 bassins, le bassin plongeur, le bassin olympique, le bassin non-nageur et la pataugeoire.

Ici, vous avez l'image du fameux parking couvert qui a été ensuite abandonné.

M. LORENZINI : Je commencerai par préciser que notre groupe est tout à fait en faveur de la requalification de l'espace Marignac. Il approuve bien évidemment la démarche que le Conseil administratif, ainsi que les Présidents des Commissions des sports et des travaux avaient instauré à l'époque, soit l'organisation d'un concours,

Séance ordinaire du 10 avril 2003

puis présentation du résultat de ce concours aux membres du Conseil, puis sondage soumis à l'ensemble des Conseillers municipaux, élaborer des priorités, puis attribution d'un mandat en vue de l'élaboration d'un schéma directeur sur ce périmètre à un bureau d'architecte qui a été attribué au bureau Acau.

Les mandataires ont travaillé le schéma directeur et ils ont ouvert de nouvelles pistes qui n'étaient pas sorties au moment du concours, entre autre, la possibilité d'élaborer une patinoire plus grande en synthétique, ou encore de trouver une piscine couverte sous le stade de Marignac.

Nous sommes tout à fait en faveur de cette démarche, nous remarquons tout de même que les divers votes qui ont été soumis au Conseil municipal, ou à la Commission des travaux, font ressortir que la tendance des municipaux est de voter systématiquement pour l'ensemble des options.

Nous aimerions relever ici que les travaux de remise en état des installations techniques sont devisées à environ Fr. 14 millions, et que l'ensemble du projet devrait s'élever à plus de Fr. 30 millions. Il convient donc de réfléchir aux priorités que la Commune de Lancy veut se donner, et nous pensons qu'il serait peut-être plus judicieux de réfléchir préalablement aux diverses options que nous voulons prendre, plutôt que de systématiquement choisir l'ensemble des options, pour les faire étudier.

Les mandataires devront par la suite étudier projet par projet, s'ils respectent le schéma directeur, ce sera systématiquement de gros montants d'étude qu'il faudra dépenser, pour ensuite arriver à la conclusion, que d'investir autant pour le site de Marignac que pour l'Escargot, n'est peut-être pas supportable simultanément pour la Commune. Il vaudrait mieux réfléchir tout de suite si certaines options, nous pensons particulièrement à celle du pont-jardin, ne sont pas trop coûteuses et inutiles pour notre Commune.

Néanmoins, puisqu'il s'agit d'élaborer un schéma directeur sans engagement, le groupe Démocrate-chrétien, votera ce vote de principe.

M. RICHERT : Permettez-moi de ne pas lire tout de suite mon intervention, parce qu'elle fait suite à celle de mon collègue, M. Lorenzini, que je rejoins sur un point. Effectivement, on a toute une série d'options, et c'est vrai qu'en commission, dont M. Lorenzini et moi-même faisons partie, on est très enthousiaste, on avance, on trouve ce projet ambitieux, intéressant. Il y a effectivement un certain nombre d'options sur lesquelles on aura probablement des désaccords. Le pont-jardin, pour ma part, est quelque chose que je trouve formidable, parce qu'il offre un dégagement, il offre davantage de verdure. Par contre, il y a un certain nombre d'innovations techniques qui sont également extrêmement coûteuses, et dont je me demande vraiment si elles sont utiles.

La requalification de l'espace public de Marignac est un projet ambitieux et particulièrement intéressant parce qu'il apporte à ce lieu toute une série d'innovations très attractives.

Sur le plan environnemental, avec des économies de chauffage grâce au solaire et au gaz, en remplacement du mazout, avec davantage de verdure grâce au pont-jardin, avec une esthétique globale plus aérée.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

Sur le plan convivial, avec la couverture en bois des gradins où il sera plus agréable de s'étendre que sur la pierre brute, avec l'ouverture sur le restaurant et sa terrasse, le pont-promenade, avec les liaisons piétonnières vers le quartier Semailles-Palettes et le site du stade de Genève.

Sur le plan technique, grâce à diverses améliorations up to date. A noter que certaines d'entre elles, comme par exemple, le dispositif anti-noyade par surveillance vidéo, restent à discuter, parce que pas forcément utiles quoique très coûteuses.

Toutefois, grosso modo, un ensemble de plus substantiels, cohérents qui devraient induire une fréquentation bien plus importante des lieux, y compris hors saison, grâce notamment à une éventuelle patinoire – peut-être en synthétique – et à un centre de bien-être.

Mais évidemment à grand projet, coût élevé, même très élevé ! Qu'on ne peut pas gonfler indéfiniment en surajoutant des éléments nouveaux issus de l'imagination fertile de commissaires enthousiastes, sans risquer de tout faire capoter par une réaction de rejet du contribuable lancéen, c'est quand même lui qui va payer tous ces projets.

Je pense ici, non pas au jardin, mais à l'idée, me semble-t-il assez récente, d'une piscine à créer de toute pièce, sous le stade de football. Je pense aussi qu'il faudrait qu'on réagisse davantage en sectionnant les options, et décider vraiment ce que l'on veut.

M. SPINUCCI : L'avantage d'une étude directrice c'est de fixer des idées. On n'établit pas de priorité, on n'établit pas des ordres d'exécution, donc je me réjouis de voir que la majorité de ce Conseil est d'accord avec les options que les commissaires des deux commissions ont prises. Il s'agira effectivement, comme l'ont dit les deux intervenants, de définir les priorités, et connaître exactement leurs coûts, de voir dans quelle mesure ces coûts pourraient être intégrés dans le budget d'investissement de ces prochaines années.

Vote de principe accepté par 31 oui - 0 non – 1 abstention.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 24 mars 2003 –
Rapporteurs : M. Gilles AUGSBURGER et Mme Andrée JELK-PEILA**

a) Schéma directeur, secteur Drize

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Föllmi nous indique qu'il s'agit du périmètre compris entre la route de St-Julien au Rondeau de Carouge, route de Drize jusqu'à la hauteur de la route de la Chapelle et qu'une petite partie est sur Lancy, Carouge étant la première concernée.

L'Etat devant construire un certain nombre de collèges et cycles d'ici 2007, le Département de l'aménagement, équipement et logement s'est penché sur ce secteur

Séance ordinaire du 10 avril 2003

car des logements sont également envisageables. Lancy a insisté sur les accès au collège de Staël et au futur cycle afin d'éviter une surcharge de trafic sur la route de St-Julien.

Pour notre commune, un plan localisé de quartier est en force du côté de Grange-Collomb, mais n'a jamais été mis en œuvre.

Cette zone est appelée à se développer et le chemin de Grange-Collomb, qui est privé, sera remis à la commune une fois les travaux de remise en état effectués.

Une étude a été réalisée au niveau de l'accès depuis la route de St-Julien et du chemin des Tuileries, le sens de circulation serait inversé au chemin des Avanchis afin d'éviter que les véhicules en provenance de la zone industrielle engorgent le carrefour.

L'enquête publique est terminée, mais la commune de Troinex s'oppose à ce changement de direction. Ce schéma directeur n'est pas encore achevé.

b) PAC La Chapelle-Les Sciens – Suite de la présentation et résolution du Conseil municipal de Plan-les-Ouates

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : En date du 25 février 2003, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a adopté une résolution adressée aux autorités cantonales dans laquelle il avançait une série de demandes concernant le développement de ce périmètre d'aménagement coordonné :

- application du concept de développement « durable »
- plans localisés de quartier sectorialisés
- définition d'un coefficient de densité maximum selon les périmètres, élevé dans le secteur Chapelle mais bien plus faible en direction de Saconnex-d'Arve
- déplacement des jardins familiaux qui se trouvent sur la commune de Plan-les-Ouates
- mixité de l'habitat et des habitants
- parkings en suffisance et bonne desserte des transports publics
- contribution financière exceptionnelle cantonale pour les infrastructures, ainsi que divers autres points.

Après avoir pris connaissance de cette résolution, les commissaires relèvent les points suivants :

- Difficulté de la solution à apporter à l'arrivée de nouveaux habitants, quant aux questions de parcage et de transports publics en suffisance, tout en gardant ce quartier agréable sans le traverser par une route inter-quartier. Ce qui semble choquant à quelques-uns, c'est la volonté déclarée de Plan-les-Ouates de définir un coefficient de densité de 1,2 sur Lancy et 0,5-0,6 sur Plan-les-Ouates.
- Sont évoquées également les questions des jardins familiaux et de la future école. Pour cette dernière, sise sur la commune de Plan-les-Ouates, un urbaniste a été mandaté pour s'assurer que la surface prévue soit suffisante et bien adaptée à cet usage.

Il est proposé de réagir à cette résolution par notre propre résolution au Département de l'aménagement, équipement et logement, laquelle appuierait celle de Plan-les-Ouates dans les points importants mais proposerait une définition plus fine et

Séance ordinaire du 10 avril 2003

sectorisée de la densité.

Les groupes en discuteront et transmettront leurs idées en vue de la prochaine commission qui aura lieu le 28 avril.

M. CAVALERI : Sur la fin de l'exposé de Mme Jelk-Peila, à la Commission, nous avons donné comme délai ce soir, aux groupes, aux commissaires qui voulaient nous faire part de leurs remarques. Je rappelle que nous devons nous réunir avec M. Föllmi très prochainement pour rédiger, au nom de la Commission, cette résolution. Si vous avez des remarques, faites-le très vite, qu'elles nous arrivent avant que nous l'ayons rédigée. Je vous en remercie.

c) Proposition de motion pour la création d'un fonds cantonal de compensation pour charges communales excessives résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le groupe Socialiste propose, en raison du développement qui va intervenir dans différentes communes dont Lancy, de créer un fonds cantonal pour aider les communes à absorber les frais inhérents aux infrastructures nécessaires dues à leur développement.

Différents Conseillers municipaux ont adopté cette motion et, au niveau de l'Etat, un projet est en cours. Il est rappelé que les communes disposent d'un droit de proposer une motion auprès du Grand Conseil. M. Föllmi relève que la Commission de l'aménagement du Grand-Conseil a modifié cette loi, à contrôler !

Il est demandé par rapport au système de péréquation si nous ne serions pas perdants ?

M. Föllmi précise que l'Association des communes genevoises travaille depuis 2 ans afin d'obtenir une solution simple consistant à attribuer un montant unique et forfaitaire aux futurs constructeurs, ceci par m² de plancher construit.

Un commissaire précise que le fonds d'équipement communal, géré par le canton, fait bénéficier 3 communes sur les 14 concernées, dont Lancy. Comment alimenter financièrement le fonds proposé ?

Une précision est donnée quant aux subventions qui sont directes à la construction, soit un forfait au m² de plancher. Toutes les communes dont le centime est de 48 et plus la touchent.

Un commissaire précise que certaines communes sont réticentes devant les frais à assumer pour des infrastructures qu'elles n'ont pas demandées. Si le système de péréquation marche bien, ces équipements sont une charge très lourde, d'où la motion présentée. M. Föllmi examinera sous quelle forme et quand présenter cette motion au Conseil municipal.

Séance ordinaire du 10 avril 2003**d) Divers**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Föllmi nous informe qu'un constructeur d'hôtel vise l'ex-parcelle Holdener à l'angle de la route de Chancy et du Pont-Butin pour implanter un 3 étoiles sur cet axe routier important. Une analyse de marketing a été effectuée et les entreprises de services et industrielles y sont favorables, ainsi que Palexpo. L'étude se poursuit afin de voir si ce projet peut être concrétisé. Au centre de Lancy-Square, un problème subsiste avec un propriétaire, et le bâtiment situé au centre pourrait être construit éventuellement avec la création d'une coopérative ou avec un entrepreneur qui exécute cette réalisation puis la confie à un gérant. Formules à discuter.

La température est à prendre auprès de la commission afin d'aller dans un sens ou dans l'autre (public ou privé). La volonté première de démarrer l'ensemble du périmètre reste d'actualité.

Tram au Grand-Lancy - Les mandataires ont fait une nouvelle proposition d'implantation du tram concernant le carrefour Communes-Réunies jusqu'au début du chemin des Semailles.

Il s'agirait d'installer les deux voies de tram, non pas au centre, mais directement devant le café du Carrefour et de la poste. L'avantage serait de préserver le parvis de l'église et l'arrêt situé devant la banque. Cette modification permettrait aux véhicules en provenance de Curé-Baud de pouvoir tourner à gauche à la place du 1er-Août sur l'avenue des Communes-Réunies en direction du Petit-Lancy, comme actuellement. Les commerçants devront être consultés, afin de connaître leur point de vue.

Recours de l'ALU - M. Föllmi nous informe de l'arrêt du Tribunal administratif qui vient de nous être transmis suite au recours de l'Alu contre le vote négatif du Conseil municipal de la résolution concernant la votation populaire : l'Alu est déboutée, les frais étant à sa charge.

**10. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 26 mars 2003 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO****Projet de Maison de la Danse dans le futur bâtiment socioculturel de
Lancy-Sud
- Audition des représentants de l'Association pour la Danse contemporaine**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : La Maison de la Danse est représentée par son directeur artistique, M. Ratze, Mme Simon-Vermot, administratrice et Mme Davier, chargée des relations publiques et de la presse.

Le président rappelle que c'est la troisième audition de l'ADC à Lancy. En avril 2002, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, une série d'activités prioritaires qui devraient être présentées dans le futur centre socioculturel de Lancy-Sud, dont la Maison de la Danse.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

M. Ratze fait un bref historique : l'ADC a été fondée il y a 16 ans. Depuis 15 ans, elle est nomade; son programme se déroule dans différentes salles de Genève qui ne sont pas toujours adaptées aux spectacles de danse. .

La communauté chorégraphique et le public augmentant ces dernières années dans le canton, il est devenu indispensable de pallier à ce manque d'outil professionnel.

Leur but : offrir une programmation régulière à l'année, qui soit représentative des créations chorégraphiques contemporaines. Elle soutient également les créateurs. Elle édite un journal, qui paraît trois fois par an.

Sur demande du Département des affaires sociales de la Ville de Genève, un groupe a été créé il y a 5 ans, afin de réfléchir à une Maison de la Danse et, d'établir des projets.

Beaucoup d'énergie a été également déployée pour trouver un lieu adéquat. En un premier temps, les recherches s'étaient concentrées en Ville de Genève à cause de la subvention accordée.

A la suite d'une rencontre avec Mmes Mamie et Mariéthoz, les recherches se sont orientées sur Lancy. Ce lieu répond aux projets de l'ADC en ce qui concerne son concept architectural, les volumes mis à disposition, l'esprit de la commune ouvert à un développement culturel original qui ne trouve pas d'équivalence en ville de Genève, et il se situe dans un quartier populaire, en plein essor.

Pour les activités prévues, l'ADC a besoin :

- d'une salle de spectacles modulable,
- de studios pour les répétitions, les auditions et l'entraînement des danseurs.

Des activités journalières sont prévues :

- accueil du public,
- bibliothèque,
- librairie,
- médiathèque.

Il s'agit d'un outil culturel nouveau, techniquement de haut niveau, et beaucoup de choses peuvent être entreprises, comme, par exemple, travailler avec le milieu scolaire. Des activités de sensibilisation du jeune public sont déjà proposées en collaboration avec le Service de la Jeunesse notamment pendant les périodes de vacances scolaires.

Concernant la mise à disposition de la salle de spectacles pour d'autres sociétés communales, il est répondu que la Maison de la Danse se doit de défendre sa spécificité, elle ne peut pas faire office de salle communale, mais elle pourrait intégrer et accompagner une manifestation communale. Le projet est très professionnel. C'est un lieu où l'on présente des spectacles, où l'on auditionne les artistes et où les danseurs s'entraînent.

Comme le relève un commissaire, il s'agirait d'une mise en valeur de la Commune, comme on le vit sur le plan sportif avec le stade.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

Pour répondre à des craintes émises par quelques commissaires, il est répondu que l'ADC est ouverte et diversifiée. Il est mentionné les spectacles de Hip- Hop au BFM et "OOK", spectacles où les artistes étaient handicapés mentaux.

Concernant le financement, une convention culturelle quadripartite devra être signée entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève, la commune de Lancy et l'ADC. S'agissant d'un projet d'envergure cantonale, au rayonnement certain, il est difficile de penser que les autorités de la Ville et du Canton puissent se retirer.

Cependant, il est demandé d'étudier la création d'une fondation qui intégrerait tous les coûts (investissements, intérêts, amortissements et fonctionnement) et se répartirait la charge totale entre les partenaires et les engagerait juridiquement. Un budget prévisionnel de fonctionnement est également joint aux documents distribués par les invités, les comptes ne peuvent pas actuellement être très détaillés.

Pour 2003, figure au budget la somme de Fr. 620.000.--. Il faudrait doubler cette somme dans le futur, sachant qu'une subvention de Fr. 500.000.-- est acquise ainsi que Fr. 100.000.-- de recettes.

Dans la discussion qui a suivi, il a été relevé que la Commission des travaux et constructions, ainsi que le Conseil municipal ont déjà voté un crédit d'étude pour l'Escargot et pour la Maison de la Danse. Il faut donner un message clair au mandataire afin qu'il puisse terminer son travail.

Il a été décidé de porter le vote de principe à la prochaine séance du Conseil municipal par: 15 oui -1 contre - et 2 abstentions.

Sachant que le vote de principe sur la Maison de la Danse est important, mais ce n'est pas un engagement financier définitif, la Commission l'a accepté par 13 oui – 1 non – 4 abstentions.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste relever que l'idée est extrêmement séduisante. Les gens qui nous ont présenté ce sujet étaient excellents, mais il reste toujours le sujet du financement qui n'est absolument pas réglé. On n'a aucune assurance de partenariat, il s'agit quand même d'un coût d'exploitation de 1,5 million par an. Je ne crois pas qu'au point de vue culturel, la ville soit en très bonne santé financière, donc pour cette raison, je me permettrai de m'abstenir ce soir.

Mme SOLIOZ : Je vais dans le sens de M. Augsburger, mais le parti Démocrate-chrétien votera oui à ce projet, il faudra simplement faire très attention à la participation tripartite de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de Lancy. C'est certainement sous cette condition-là, dans le futur, que le parti Démocrate-chrétien se repositionnera en temps voulu.

Mme MELVYN : Je suis tout à fait d'accord avec M. Augsburger. La Maison de la Danse est quelque chose de très attrayant, mais je me pose la question, c'est au fond qu'une école de danse, une école de danse qui a besoin d'une salle de représentation. Pour cette raison, je voterai contre ce vote de principe.

M. CHOBASZ : Je n'ai pour ma part pas tout à fait saisi les raisons de Mme Melvyn. Par ailleurs, je souhaitais rassurer Mme Solioz et M. Augsburger. C'est vrai que ce projet dépasse le cadre communal et que, par conséquent, son financement ne peut être

Séance ordinaire du 10 avril 2003

qu'intercommunal, ou en tous les cas, un partenariat qui regroupe la Ville de Genève, l'Etat et la Ville de Lancy. C'est dans ce contexte-là uniquement que ce projet pourra se développer. Il n'a jamais été question que nous partions seuls dans ce projet, qui n'a de sens que si nous le faisons avec d'autres, que cela soit dans le cadre de l'investissement et dans le cadre du fonctionnement également.

Vote de principe accepté par 26 oui – 3 non – 3 abstentions.

**11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séance du 12 mars 2003 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

a) Désignation des jurés des tribunaux 2004

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Les commissaires choisissent 171 personnes. Ce choix est aléatoire et doit s'opérer dans la tranche d'âge de 25 à 60 ans. Les listes fournies vont de N à Z. Certaines professions ont été évitées, telles que les professions médicales.

L'arrêté 11a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Point de situation sur la politique de l'information communale

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : La commission avait reçu MM. Delaude et Gilliod il y a un an. Ils avaient présenté une stratégie de communication pour la mairie. Les commissaires étaient demeurés sceptiques. Le Conseil administratif avait demandé l'avis des chefs de service.

C'est ainsi que 3 actions ont été définies:

1) concerne les communiqués de presse

Le premier concernait la présentation du site Intranet

Le second l'inauguration de la Halte Lancy-Pont-Rouge

Le troisième concernait le F.C. Servette

Ces démarches ont rencontré un grand écho dans la presse, elles seront donc poursuivies.

2) Concerne un projet de signalétique de la commune par le biais de panneaux d'affichage afin de permettre à la population de mieux connaître les limites de la commune et de maîtriser l'inflation des affiches. Grâce à une partie amovible, ils annonceront également les manifestations. La commune de Carouge a entrepris la même démarche. 16 emplacements ont déjà été définis.

Des exemples de panneaux sont soumis à la commission. Il s'ensuit quelques remarques et questions de la part des commissaires : le désir de voir l'écusson de la Commune - les panneaux seront-ils traités anti-tags - serait-il possible d'envisager un éclairage grâce à l'énergie solaire ?

Séance ordinaire du 10 avril 2003

3) *Concerne un dépliant*, demandé par des entreprises de la commune pour leurs employés et les visiteurs. Il reprend le même graphisme que les panneaux. Il sera disponible à la Mairie, au Centre de la Praille et dans les hôtels. Il y sera joint une liste des restaurants et des hôtels de la Commune. Mme Boussina ajoute que les photos Jutzeler ont été reprises. Le dépliant sera achevé fin mai.

Concernant Intranet : Les utilisateurs se déclarent satisfaits de cet outil, bien que quelques-uns rencontrent quelques difficultés. Offre leur est faite de les aider et éventuellement d'organiser un cours, plus spécialement pour les nouveaux Conseillers municipaux. M. Föllmi ajoute que l'accès au site sera simplifié car l'Association des communes genevoises va créer des boîtes aux lettres pour les Conseillers municipaux de toutes les communes.

c) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Le Président propose de revenir sur l'idée d'un journal communal lors de la prochaine législature.

Un commissaire s'étonne que dans le Journal "Stade & Co" Lancy est absente. Il lui est répondu que le précédent numéro lui consacrait 2 pages, que la convention n'est pas encore signée et qu'il ne s'agit pas du journal officiel du stade.

Ce même commissaire mentionne l'interpellation faite par plusieurs partis à propos du Lancéen. Les débats auront lieu en séance plénière.

12. COMMISSION DES SPORTS – Séances des 11 mars et 3 avril 2003 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**a) Grand-Lancy F.C. – Présentation du projet de budget et demande de subvention supplémentaire**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : En guise d'introduction, notre Conseiller administratif délégué nous précise avoir été approché par le Président de ce club pour une demande de subvention supplémentaire. L'impact de cette demande est nul pour cette année, puisqu'une somme de Fr. 380'000.-- a été inscrite dans le budget pour la fusion des deux clubs. En déduisant de cette somme la subvention pour les deux clubs, soit Fr. 130'000.--, il reste une somme disponible de Fr. 250'000.-- pour cette année.

La question est posée de savoir ce que fera la commune si le deuxième club fait une demande identique au premier, et la réponse est qu'il faudra traiter la démarche de la même manière. Ce sujet a été évoqué à nouveau lors de la séance d'avril.

Après avoir accueilli la délégation du Grand-Lancy F.C. soit le Président, M. de Rovinelli et deux membres du comité : MM. Lapaire et Casutt, la parole leur est donnée.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

C'est le Président qui nous précise que cette démarche est issue de l'échec de la fusion des deux clubs, le Grand-Lancy F.C. s'étant fortement investi dans ce projet et il désire poursuivre la formation des jeunes qui est le centre de ce projet. Les effectifs grandissent et les entraîneurs ne sont pas tous qualifiés.

L'engagement d'un directeur technique et d'une secrétaire est indispensable. Les tâches administratives deviennent de plus en plus lourdes et prennent beaucoup de temps. Le club compte actuellement 18 équipes plus 2 qui seront mises sur pied l'année prochaine. Ces équipes disputent environ 180 matchs par année et il y a, dans la première équipe, 12 joueurs issus du club, 6 de moins de 23 ans et 6 de moins de 20 ans.

Il faut également préciser que le bénévolat disparaît progressivement et que les dirigeants présents sont, avec le reste du comité, tous bénévoles. Les cotisations pour les juniors s'élèvent à Fr. 200.-- par année, ce qui, en comparaison du hockey, est bon marché. Ces cotisations ne couvrent pas les frais minimums du club. Malgré la modestie des cotisations, certaines personnes ont de la peine à s'en acquitter.

D'autre part, le sponsoring diminue chaque année et il est de plus en plus difficile de trouver des sponsors.

Le Président du Grand-Lancy F.C. nous précise encore que la somme demandée sera attribuée au poste de secrétaire et de directeur technique. D'autre part, le club doit encore acquérir de l'équipement. Il précise également que le total des primes des joueurs est couvert par des fonds privés. Un club de supporters a été créé dans le seul but de financer la première équipe.

La formation et l'encadrement des jeunes joueurs est une priorité pour ce club et la discussion s'est poursuivie dans ce sens.

Séance du 3 avril 2003 - Au début de cette séance, on reparle du second club de la commune, le Lancy-Sports F.C. avec, comme la question s'était posée lors de la précédente séance, une demande de subvention. Ce sujet sera débattu en commission dans une prochaine séance

Notre Conseiller administratif délégué précise qu'en accordant une subvention comme celle demandée par le club du Grand-Lancy, il faut être conscient que nous devons continuer les années suivantes, les deux clubs n'ayant pas pu concrétiser leur projet de fusion.

La discussion s'est poursuivie et il a été précisé que le club désire engager rapidement un collaborateur et, à la fin du débat, il est décidé de prendre un vote de principe.

Notre Conseiller administratif délégué nous précise que les clubs travaillent sur des saisons, et non sur une année civile.

C'est à l'unanimité que la commission a approuvé la décision de porter la subvention communale pour le Grand-Lancy F.C. à Fr. 246'000.-- dans le cadre du budget 2003-2004.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien est partisan de ce projet de renforcement des structures au profit des juniors, et votera favorablement à cette demande

Séance ordinaire du 10 avril 2003

d'augmentation de subvention. Cependant, compte tenu de l'importance de l'augmentation qui verra la part de la subvention sur le budget global du club passer de Fr. 23,5 à 53 %, nous donne le taux de responsabilité.

Afin de nous permettre d'assumer cette charge, devenant l'actionnaire majoritaire en quelque sorte, nous souhaitons préalablement au vote de cette subvention supplémentaire, adjoindre 4 conditions à l'approbation de ce Conseil, à savoir :

1. soumettre annuellement les comptes au contrôle des services financiers de la commune
2. un membre de la Commission des sports du Conseil municipal doit être membre de droit du comité, compte tenu de l'importance de la part financière de la commune sur le budget de fonctionnement du club
3. dans le but d'assurer un bon départ à ces nouvelles structures et faire table rase du passé, voter un crédit d'urgence pour permettre aux dirigeants d'éponger le passif figurant dans le projet de budget, et partir dans un nouvel organigramme l'esprit serein, afin d'atteindre le but souhaité par tous
4. présenter un budget dans lequel il apparaît clairement que le poste prime-joueur soit entièrement financé par des recettes à cet effet : entrée, ballon de match, logo sur les maillots de l'équipe fanion, ballon publicitaire, repas de soutien, programme, clubs supporters, etc., part recette buvette/jour de match, cela pour éviter que, si l'équipe fanion était reléguée en ligue inférieure, la subvention ne soit réduite.

Voilà, comme indiqué en préambule, nous souhaitons que le présent Conseil municipal accepte de lier ces 4 adjonctions au vote de la subvention municipale.

M. AUGSBURGER : La non-fusion des deux clubs est certes regrettable, mais nous soutiendrons le financement du FC Grand-Lancy. Cependant, il me semble que, par équité, le Conseiller administratif délégué aurait dû être à même de nous proposer une aide financière également pour le Lancy Sports ce soir.

M. BAERTSCHI : Je découvre les 4 propositions du parti Démocrate-chrétien. Il semble difficile ce soir de les accepter ou de les refuser. Sont-elles absolument liées au vote ? Ne pourrait-on pas réexaminer un peu plus tranquillement ? Je ne me rends pas tout à fait compte des effets, par rapport à une relégation. Je n'aimerais pas devoir refuser, parce que je ne suis pas sûr, et ni m'abstenir.

Mme SOLIOZ : Je pense que la décision du parti Démocrate-chrétien est liée à ces 4 conditions. Si besoin est, on peut expliquer les 4 conditions, sinon, on peut renvoyer en commission pour étudier ces points.

M. FAVRE : On ne va pas décevoir le Grand-Lancy FC qui est très nombreux ce soir. Ce que l'on peut faire, c'est éventuellement, voter la subvention telle que proposée, et renvoyer en commission les 4 adjonctions; mais que la condition d'éponger la dette, soit votée ce soir également.

M. PASQUIER : Pour le groupe Libéral, ayant reçu les représentants du Grand-Lancy FC, si j'ai bien compris leur message, il y a urgence. Je rejoins entièrement les propositions du parti Démocrate-chrétien parce qu'effectivement, ce qui a été présenté au niveau du budget me paraissait quelque peu léger par rapport à la comparaison, puisqu'on reçu aussi un courrier du Lancy-Sports. La proposition, pour essayer de répondre à la fois au parti Démocrate-chrétien et à M. Baertschi, c'est de dire

Séance ordinaire du 10 avril 2003

dédoublons ce vote de principe ce soir pour une somme annuelle, pour cette année ou l'année prochaine, et puis, renvoyer en commission les autres propositions, pour pouvoir les étudier de telle manière à ce que l'on puisse fixer les choses pour les années suivantes. Au niveau des différentes subventions que la commune accorde aux différentes sociétés, il est vrai que nous accordons un chiffre important de subventions, et là, il serait peut-être juste, aujourd'hui, de recadrer ces subventions par rapport aux budgets de ces associations, avec l'aide de l'administration communale, en particulier du service financier.

Si vous m'avez bien compris, ma proposition c'est d'accepter ce vote de principe, et de renvoyer les différentes propositions du parti Démocrate-chrétien en commission pour les années à venir.

M. CAVALERI : J'aimerais juste poser une question. Les subventions que vous proposez, c'est pour ce club ce soir, ou bien est-ce que vous proposez pour les deux clubs ? Sur le principe, c'est vrai, je crois que vous avez entièrement raison de dire qu'on accorde des sommes importantes. C'est vrai qu'on pourrait le faire comme le dit M. Pasquier, sur un plan général, s'agissant de clubs de football, c'est vrai qu'on peut avoir la même structure d'exigences. Donc, je crois que sur le principe, personne ne va s'opposer à votre proposition, parce qu'elle est sage.

Est-ce que dans les détails, comme l'a dit M. Baertschi, on est prêt à le faire maintenant ? Il faut que l'on trouve une solution, peut-être mentionner : la somme que nous allons voter assortie de conditions, à préciser.

M. ZEHFUS : Je suis tout à fait d'accord de renvoyer les propositions à la Commission des sports. Je veux répondre à M. Pasquier qui n'était pas là à la séance, il n'a peut-être pas lu le rapport rose. Le club veut continuer sa formation, c'est urgent d'engager quelqu'un, donc cela fait partie de cette augmentation de subvention. A propos de l'autre club, pour l'instant on n'en parle pas, parce que cela n'a pas encore été rapporté.

M. FAVRE : Pour répondre à M. Cavaleri, je pense au moment où on ne sait pas la demande de subvention, on ne connaît pas le budget global du club, on ne peut pas dire que la part doit représenter la subvention de la commune, là on arrive à un montant qui fait qu'on est actionnaire majoritaire, donc cela devient dangereux.

M. PASQUIER : Si vous le permettez, je vais me tourner du côté de M. Zehfus, parce qu'il n'a pas compris. On vote ce soir le vote de principe et puis on assortit qu'on va étudier les positions du parti Démocrate-chrétien en commission. Si on n'arrive pas à un accord, et bien ce vote de principe, cette augmentation de subvention, elle ne sera valable qu'une année, elle ne sera pas reconduite. A moins qu'on arrive en commission, si nous sommes d'accord, par un contrôle par l'administration fiscale et puis sur les derniers points qui ont été faits par le groupe Démocrate-chrétien.

Ce soir, pour que le FC Grand-Lancy puisse aller de l'avant, par rapport à sa démarche telle qu'il nous l'a expliqué, et bien on vote ce crédit.

M. FAVRE : Je me rallie à l'avis de M. Pasquier.

Mme SOLIOZ : Moi aussi.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

Mme JELK-PEILA : Je souhaiterais tout de même que les 4 propositions du parti Démocrate-chrétien nous soient répétées, parce que même si elles sont renvoyées en commission, je n'ai pas pu tout suivre, et j'aimerais que l'on puisse en discuter.

M. FAVRE : Pour le point 1), c'était que le service financier de la commune puisse analyser les comptes chaque année, et les années précédentes, soient soumis à son approbation. Le point 2) c'est qu'un membre de la Commission des sports du Conseil municipal soit membre de droit du comité du FC Grand-Lancy, vu l'importance de la manne financière de la commune. Le point 3) afin de donner un nouvel élan à ce club, pour le renforcer dans son équipe juniors, c'est de faire un pont pour lui permettre de souffler et d'éponger la créance qui figure dans leur projet de budget. Le point 4), que soit bien différencié au niveau du budget, ce qu'il appelle prime-joueur de l'équipe fanion, que ce soit entièrement financé par des apports extérieurs, sponsoring, clubs, repas de supporters, etc. Au cas où il y ait une baisse de ces prestations, que la subvention ne baisse pas pour autant, surtout pour les juniors et les structures du club.

M. CHOBAS : Je suis un peu surpris de ce que j'entends ce soir. Deux, trois précisions tout d'abord. D'emblée, pour dire à M. Augsburguer qui aurait souhaité, par souci d'équité, que les deux dossiers soient traités simultanément. C'est une décision de la Commission des sports qui a choisi de présenter ce soir le dossier qui est prêt et qui avait été traité. Elle a décidé de traiter ultérieurement la deuxième demande dans le même esprit qu'elle a traité la première et une décision sera ensuite prise. Ce mode de faire est une décision non pas de celui qui vous parle, mais de la Commission.

Deuxième élément en ce qui concerne les propositions du parti Démocrate-chrétien. Je déplore tout d'abord qu'on vienne en séance plénière avec ce genre de propositions. On a fait volontairement deux séances à ce sujet, soit le 11 mars et le 3 avril. Cela laissait quand même le temps aux gens d'examiner le principe - ce n'est pas une question très compliquée à débattre - et puis, si on avait des propositions, de les amener en séance de commission, pour que l'ensemble de la commission puisse en débattre. Le Conseil municipal est ce soir mal armé pour procéder à un débat de commission.

Cela étant, vous prendrez la décision qui vous plaira bien sûr mais, sur ces 4 propositions, j'ai les remarques suivantes :

1. Tout d'abord, les comptes et les budgets de nombreuses associations sont transmis annuellement au Conseil administratif. Le Service financier de la commune y a accès : s'il veut les examiner, il peut le faire et c'est une condition qui est d'ores et déjà remplie, étant précisé que M. Favre a parlé d'approbation et que je ne sais pas ce qu'il entendait par ce terme-là. Cela mériterait une précision, puisque je ne vois pas comment le Service financier pourrait approuver le budget d'une association, puisque seule l'assemblée générale de ladite association est compétente pour le faire.
2. Si vous décidez d'être représentés dans le comité d'une association à travers l'un de vos membres, cette décision vous appartient. Je vous rappelle toutefois que cela a été rarissime, en tous les cas dans les clubs sportifs, puisque le seul moment, depuis 20 ans ou 25 ans, où le Conseil municipal a été représenté dans un club, c'est dans le Lancy-Natation mais c'était lié à un contexte bien précis, puisqu'il s'agissait d'une situation de crise.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

Je vous rappelle le nombre important d'associations qu'il y a à Lancy, le nombre d'associations aussi auxquelles nous donnons des subventions plus importantes que le club de football dont on parle ce soir. Dans cette logique-là, il conviendrait d'être représenté dans beaucoup d'autres comités d'associations. Cela me paraît relativement dangereux. En tous les cas, en tant que Conseiller administratif délégué, il n'a jamais été question pour moi de revendiquer quoi que ce soit car je crois qu'il appartient vraiment de laisser aux associations leur autonomie, et aussi leurs responsabilités.

3. Sur le passif, on vient ici avec une demande qui n'a même pas été présentée par le club lui-même mais qui émane de Conseillers municipaux. Ceux-ci veulent sûrement bien faire et je comprends le sens de la démarche mais je trouve quand même bizarre que, si on parle de donner un élan, le fait d'accepter de plus que tripler une subvention ne constitue pas en lui-même un signe largement positif et un élan pour ce club. Je ne crois pas pour ma part qu'il convient, que non seulement, on aille dans le sens d'un triplement de la subvention et, en plus, qu'on résorbe un passif. Je crois que le fait de faire un effort dans le sens de l'augmentation de la subvention en faveur de la formation est un signe en soi largement positif.
4. Le dernier élément relatif à la présentation du budget pourrait être rajouté dans les considérants de la décision. Cet élément-là ne pose à mon avis pas de problème au club, puisque, dans le cadre de la présentation de son budget, il peut clairement séparer ce qui ressort de la 1ère équipe et des recettes liées aux manifestations que vous avez citées, M. Favre, et puis, dans une deuxième partie, tout ce qui concerne l'aspect formation, avec notamment la subvention que vous êtes prêts à consentir spécifiquement en faveur de cet effort de formation.

Je rappelle enfin que la Commission des sports s'est prononcée, dans sa dernière séance, de manière favorable et à l'unanimité sur cette augmentation de la subvention. Je vous invite donc à suivre l'avis de votre commission. Cas échéant, comme l'a proposé M. Pasquier, nous pouvons rediscuter en commission des conditions proposées par le parti Démocrate-chrétien, étant précisé que sur 4 de ces propositions, 2 sont très faciles à fixer comme exigences. Pour les 2 autres, à savoir un représentant du Conseil municipal au comité et l'élimination du passif, je suis en ce qui me concerne beaucoup plus réservé. Je crois que cela mériterait une vraie discussion en séance de commission.

M. LANCE : Nous allons voter sur la proposition de M. Pasquier. Si vous voulez bien rappeler votre proposition.

M. PASQUIER : Je vous propose de voter cette subvention pour le FC Grand-Lancy pour ce qui est demandé, et puis, de renvoyer en commission, je ne sais pas laquelle, les propositions du parti Démocrate-chrétien

Proposition de M. Pasquier acceptée par 29 oui – 2 non – 1 abstention.

M. CHOBAS : Je remercie votre Conseil de ce vote. Est-ce qu'on pourrait demander, pour éclaircir le débat en séance de commission, si on pouvait avoir une version écrite, de la part des proposant, de leurs conditions de manière à ce que l'on puisse les diffuser et que les commissaires puissent les étudier avant.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

M. LANCE : Le but était de voter avant sur la proposition de M. Pasquier, puis ensuite de revoter une deuxième fois. Vous êtes tous d'accord. Je vous en remercie.

b) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : *Tennis-club du Petit-Lancy* – Notre Commission est informée que la Commission des finances a traité d'un projet ayant pour but l'extinction de la dette de ce club. Affaire à suivre.

Demande de subventions – De nombreuses associations sollicitent le Conseil administratif pour des aides et, dernièrement, une somme de Fr. 1'500.-- a été allouée pour une manifestation d'arts martiaux et la même somme a été attribuée au ZZ Lancy pour un tournoi à l'école En Sauvy.

Patinoire – Le Hockey-club de Meyrin remercie la commune d'avoir mis à disposition de ses jeunes joueurs la patinoire pour des entraînements.

Association des Amis montagnards – Le Conseil administratif a décidé d'allouer une somme de Fr. 40'000.-- à répartir sur 2 ans pour ce club qui désire acheter et rénover une maison dans la région de Florimont et ce, pour autant que cet achat se fasse et que le chantier de rénovation s'ouvre. Cet endroit servira de lieu de rencontre.

Salle omnisports sur la commune de Plan-les-Ouates – Le Département de l'aménagement, équipement et logement a un projet de construction d'un collège au lieu-dit « Le Rolliet » qui se situe sur la commune de Plan-les-Ouates, dans la région des Cherpines. Dans ce contexte, une salle de gymnastique sera construite. Notre commune et celle de Plan-les-Ouates ont été approchées pour savoir si, moyennant un surcoût à charge des deux communes, une salle omnisports serait construite. Cette salle sera mise à notre disposition en dehors des heures scolaires.

En comptant toutes les procédures, ce bâtiment pourrait être réalisé en 2007-2008, mais le concours sera lancé dès septembre 2003.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ERETZIAN : Suite à la parution du nouvel écusson de la Ville de Lancy, il y a quelque chose qui me frappe, c'est que dans cette salle, on n'a même pas l'écusson officiel de la Ville de Lancy sur le fronton du Président.

Je vous suggère qu'on en mette un qui nous rappelle dans quelle salle nous sommes. Ici il manque, alors qu'on le voit partout à l'extérieur.

Mme CASUTT : J'ai une remarque concernant la réception qu'on a eue avec les entreprises de Lancy sur la mobilité. Il est apparu qu'un certain nombre de sociétés, situées sur la route des Jeunes, ont de gros problèmes de parking, étant donné qu'un grand nombre de places ont été supprimées, et que les utilisateurs du centre commercial squattent leurs places.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

Ces sociétés voudraient pouvoir accéder aux places situées sous l'autoroute qui sont fermées pour les deux roues. Toutes ces sociétés se sont installées dans cette zone, car il y avait une facilité d'accès et de parking. Elles projettent d'aller s'installer ailleurs si la situation ne s'améliore pas. Etant donné que les places de parking existent, je ne vois pas pourquoi la Commune ne ferait pas pression sur l'Office des transports et circulation avec ces sociétés pour pouvoir utiliser ces places.

M. MARCHIANDO : J'ai eu l'occasion de discuter avec une des mamans qui a cosigné une lettre qui vous a été envoyée l'année passée à propos du parc qui est au début du chemin des Semailles. Elle a constaté que ce parc était en mauvais état, qu'elle avait demandé si des travaux étaient envisagés. Vous lui avez répondu que cette année, il y aurait des travaux, elle désirerait avoir davantage de précisions. D'autre part, elle souhaite que le revêtement du toboggan soit rénové, car il y a des risques pour les enfants.

M. PASQUIER : J'aimerais rendre attentifs les membres de ce Conseil, en particulier, le Président de la Commission des finances, le Président de la Commission de l'environnement, le Président de la Commission des écoles, culture et loisirs, j'ai été très surpris, et certainement, d'autres vont l'être aussi, par le tout ménage que nous avons reçu concernant le plaidoyer pour le parc Navazza-Oltramare, « Il y a urgence pour un lieu des fêtes » qui émane du Conseil administratif.

En 11 ans de Conseil municipal, je n'ai jamais vu ainsi le Conseil administratif mettre la pression sur le Conseil municipal, pour accélérer un vote sur un dossier qui est absolument délicat. Je suis d'autant plus surpris, en l'apprenant ce soir, qu'une séance spéciale est organisée pour le Conseil municipal, le 6 mai, je suis d'autant plus surpris, que lors de la séance de la Commission des finances qui aura lieu le lundi 14 avril, séance très importante puisque c'est l'étude des comptes 2002, on y a adjoint près de 7 ou 8 autres sujets, entre autres, celui-ci pour accélérer ce mouvement.

Je me pose la question effectivement, est-ce que le Conseiller administratif M. Spinucci craint peut-être de ne pas renouveler son mandat, et confier ce mandat à l'architecte-paysagiste de Corsier, le Radical Henchoz ? Pour tout dire, je suis très surpris, et je laisse ceci à votre réflexion, je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler en commission.

Mme SCHENKER : Je tenais à saluer le professionnalisme et l'efficacité du Service de la sécurité municipale, surtout en la personne de M. Vieux. J'ai été confrontée samedi dernier à un problème de chenilles processionnaires du pin dans mon jardin. J'ai téléphoné lundi au Service de la sécurité municipale, on m'a transmis immédiatement, par retour de fax, la liste des entreprises qui s'occupent d'éradiquer les chenilles processionnaires des pins. Le lendemain, j'ai reçu une importante documentation sur la question parce qu'il faut savoir que c'est un fléau très important, elles peuvent faire un dégât épouvantable, j'ai failli perdre mon chiot de 3 mois.

Je pense que la Commune se devrait d'informer les propriétaires de villas, des dangers que peut engendrer la présence de chenilles processionnaires du pin dans leur jardin. J'ai demandé à M. Vieux de prendre des mesures pour qu'on examine les pins qui bordent la propriété de Gilly, étant donné que des petits enfants jouent dans le jardin.

M. FOLLMY : J'aimerais répondre à M. Pasquier pour sa brillante intervention. Je voudrais simplement dire que lorsqu'on ne fait pas de communication, vous n'êtes pas

Séance ordinaire du 10 avril 2003

content, lorsqu'on fait de la communication, ça ne va pas non plus. Pour finir, on ne sait plus très bien quand il faut faire de la communication ou pas.

Je voudrais rappeler que ce dépliant, qui est distribué sous forme d'un tout ménage, veut informer la population des projets que le Conseil administratif et que votre Conseil développent, et si vous avez l'impression que vous avez une telle pression sur vos épaules, nous en sommes désolés, mais je vous rappellerai qu'il y avait tout d'abord un vote de principe qui adoptait notamment le développement du haut du parc Navazza. Un vote de principe tout à fait positif. Donc, je ne vois pas très bien quel est le problème que vous soulevez, d'autant plus, que la Commission de l'environnement a également examiné, sur le plan financier, cet aménagement, il y a déjà une quinzaine de jours, donc il n'y a plus que la Commission des finances.

Franchement là, vous exagérez vraiment par rapport à votre intervention. Quant au mandataire qui a été désigné, ce n'est pas le mandataire de M. Spinucci, c'est un mandataire qui a été désigné par l'ensemble du Conseil administratif.

M. SPINUCCI : C'est tout simplement..., je ne le définirai pas. On voit bien que M. Pasquier est téléguidé par M. Page, et le seul qui applaudit ce soir, c'est M. Zehfus, qui habite à quelques encablures de là, donc, c'est évident qu'ils protègent leur petite intimité en s'opposant à l'aménagement de ce parc. Je vous rappelle qu'il est l'unique solution, l'unique alternative pour la Fête des écoles, puisque les deux emplacements actuels, le parc Marignac et l'emplacement du parc Louis-Bertrand seront indisponibles, à partir de cette année.

M. PASQUIER : J'aimerais juste intervenir brièvement lorsqu'on dit qu'il n'y a pas d'autres solutions pour les Fêtes des écoles. Ce n'est pas vrai. Lorsque nous avons reçu les représentants du stade de Genève, il y a une proposition qui a été faite, en particulier, d'envisager de faire les Promotions à l'intérieur du stade. Là, c'est quelque chose que l'on pourrait envisager, donc d'autres solutions existent.

M. CHOBASZ : Je ne résiste pas au plaisir de répondre à M. Pasquier. J'entends beaucoup de choses de M. Pasquier et je l'ai souvent entendu parler d'avenir. Pour ma part, je ne m'accroche pas à la Fête des écoles : on ne sait même pas encore si elle va durer 10 ans, 15 ou 20 ans. Par contre, il y a une chose que je sais, c'est que nous et ceux qui viendront après nous, auront besoin d'un lieu pour se réunir - c'est un élément ancestral de la vie publique - et Lancy souffre d'un déficit de places de réunions qui puisse accueillir la population. On a des places de réunion dans différents secteurs où on peut faire des fêtes, on a une ou deux places de village - quand elles ne sont pas trop traversées par les routes - mais on souffre d'un déficit d'endroits où l'on puisse réunir la population et, Navazza, je le vois dans ce contexte-là. Je me dis que, pour les 50 ans ou les 100 ans qui suivent, de conserver en plein cœur de Lancy un endroit où on puisse convier la population, quelle que soit la manifestation organisée, c'est une chance que nous devons saisir.

On peut bien sûr parler de la Fête des écoles mais cela me paraît totalement anecdotique par rapport à l'enjeu de cet aménagement local.

Séance ordinaire du 10 avril 2003

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LANCE : Il me reste à clore cette séance du Conseil municipal en vous remerciant de votre participation. J'invite également le public à descendre à la cave pour boire un verre, et continuer la discussion.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire :

François BAERTSCHI

Le Président :

François LANCE